

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

16/04/86

Origine :

DGR

MMES et MM les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGR n° 1922/86

Plan de classement :

2453

Objet :

TRAITEMENT A DOMICILE DE L'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE.

Les Caisses d'Assurance Maladie sont informées :

des nouveaux barèmes de prix consentis, pour l'année 1986,
par les fournisseurs d'appareils à l'ANTADIR,

de la création de deux nouvelles disciplines de prestations.

Pièces jointes :

0 3

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MMES et MM les Directeurs

16/04/86

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Origine :
DGR

des Caisses Régionale d'Assurance Maladie

des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

N/Réf. : DGR N° 1922/86

Objet : Traitement à domicile de l'insuffisance respiratoire chronique.

Je vous prie de bien vouloir trouver joints en annexe les nouveaux prix des principaux types d'extracteurs d'oxygène et respirateurs volumétriques.

Ces prix sont consentis à l'ANTADIR pour toute commande passée entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1986 pour les extracteurs et entre le 1er janvier 1986 et le 30 juin 1986 pour les respirateurs.

En ce qui concerne les accessoires (alarmes, groupes de secours, etc...) un devis est joint à la demande d'entente préalable.

Par ailleurs, je vous informe de la reconnaissance de deux schémas thérapeutiques spécifiques aux insuffisants respiratoires, chroniques dont l'état nécessite soit une prothèse extrathoracique, soit un appareil de pression positive continue.

Cette dernière technique a été agréée par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Un appareil a donné lieu à homologation (SEFAM).

A ce titre, deux nouvelles disciplines de prestation ont été créées et affectées du code de traitement 06 - Hospitalisation à Domicile :

DP 799 : Assistance ventilatoire avec prothèse extrathoracique

DP 800 : Assistance ventilatoire par pression positive continue ou autres techniques particulières agréées.

Seuls les malades appareillés d'une prothèse extrathoracique peuvent avoir besoin d'un apport en oxygène (extracteur ou bouteille).

Dès à présent, dans la mesure où les associations ont présenté un forfait journalier spécifique à ces deux catégories de malades, les Caisses sont à même d'appréhender et de codifier ces deux nouveaux schémas thérapeutiques conformément aux consignes de codification adressées aux Caisses Régionales d'Assurance Maladie par lettre circulaire n° 312/86 du 17 mars 1986.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, les documents énoncés.

De plus, comme les années précédentes, je vous saurais gré de me faire parvenir les comptes administratifs 1985 et les budgets prévus et/ou acceptés en 1986 des associations d'insuffisants respiratoires de votre circonscription.

P/Le Directeur de la CNAMTS
Le Sous-Directeur de
l'Hospitalisation et de l'ASS

Robert FONTENEAU

EXTRACTEURS D'OXYGENE

Prix garantis à l'ANTADIR jusqu'au 31/12/86

MARQUE	TYPE	PRIX 1986 (TTC)	NUMERO D'HOMOLOGATION
CFPO (1)	ZEFIR ZEFIR + Boîtier de surveillance	18 738,80 19 314,01	385-85-5
DELHOMME (1)	DELOX	18 620,20	345-83
ROBERT ET CARRIERE DRAEGER	PERMOX	18 857,40	
ETABLISSEMENTS PIERRE (1)	BRIOX ARP 110	17 967,90	301-82 II et III
OHMEDA (1)	MINI O ₂	18 226,08	381-85-5
DEVILBISS MEDICAL (1)	DeVO ₂ 44 DeVO ₂ MC 29	18 383,00 17 197,00	143-84-3 En cours d'homologation
VASSE (1)	ROOMATE III	18 383,00	476-85-5

Rappel : extracteur - Prix TIPS : 24 578,40

(1) Pour ces appareils, une ristourne supplémentaire est consentie en fin d'année en fonction des quantités commandées.

RESPIRATEURS

Prix garantis à l'ANTADIR jusqu'au 30/06/86

MARQUE	PRIX PUBLIC TTC	PRIX ANTADIR TTC	REMISE PRIX ANTADIR/PRIX PUBLIC	
CFPO				%
MONNAL D standard	26 252,86	23 824,36	2 428,50	9,25
MONNAL D LD	38 997,07	32 868,80	6 128,27	15,71
MONNAL D Trachéo sans table	38 454,40	32 460,82	5 993,58	15,59
MONNAL D Trachéo avec table	40 068,88	33 561,42	6 507,46	16,24
MONNAL D LD circuits trachéo non autoclavables	38 565,21	32 077,74	6 487,47	16,82
MONNAL D Trachéo tropical		45 230,54	sans	
MONNAL D 12 Volts nu		29 519,54	sans	
MONNAL D 12 Volts LD adulte (*)		33 446,46	sans	
MONNAL D 12 Volts Trachéo adulte (*)		34 538,59	sans	
MONNAL D 12 Volts Trachéo pédiatrique (*)		33 975,70	sans	
(*) + options domicile		+ 14 344,64		
OHMEDA				
THERAPAIR		21 264,98		

@NV

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE A DOMICILE - CODIFICATION

	DISCIPLINES DE PRESTATION					
	645 OXYGENOTHERAPIE ISOLEE	646 ASSISTANCE VENTI- LATOIRE SANS TRACHEOTOMIE	647 ASSISTANCE VENTI- LATOIRE AVEC TRACHEOTOMIE	648 TRACHEOTOMIE ISOLEE (SANS VAD)	799 ASSISTANCE VENTI- LATOIRE AVEC PROTHESE EXTRA- THORACIQUE	800 ASSISTANCE VENTI- LATOIRE PAR PRESSION POSITIVE CONTINUE OU AUTRES TECHNIQUES PARTI- CULIERES AGREES
31 Frais de séance de soins sans O ₂ Code acte 441		(61) V.A.D. embout	(71) V.A.D. trachéo	(81) Trachéo (sans V.A.D.)	(91) Prothèse extra thoracique	(95) V.A.D. par P.P.C.
32 Frais de séance de soins avec O ₂ extracteur code acte 442	(51) O ₂ extracteur	(62) V.A.D. embout avec O ₂ extracteur	(72) V.A.D. trachéo avec O ₂ extracteur	(82) Trachéo O ₂ extracteur	(92) Possibilité de cumuler de l'O ₂	
33 Frais de séance de soins avec O ₂ bouteille code acte 443	(52) O ₂ bouteille	(63) V.A.D. embout avec O ₂ bouteille	(73) V.A.D. trachéo avec O ₂ bouteille	(83) Trachéo O ₂ bouteille		
Frais de séance de soins avec O ₂ liquide	(53) POUR MEMOIRE O ₂ liquide	(64) V.A.D. embout avec O ₂ liquide	(74) V.A.D. trachéo avec O ₂ liquide	(84) Trachéo O ₂ liquide		

